

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du 15 SEPTEMBRE 2009

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Mme Marguerite PASIN, M. Michel BILON, Mme Florence LAVOINE, M. Régis BOULENGER, Mme Nadine PISKADLO Adjoints.

M. Philippe VERMEERSCH, Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mmes Arlette EL AMRI, Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Conseillers Délégués.

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, Roselyne ROUSSEL, M. Jean-Marie BYHET, Mmes Frédérique CHERUBIN, Thérèse LASNEL, M. Yann-Gaël DUPUY Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

Mme Anne-Marie TREPE, Adjointe qui a donné procuration à M. Philippe POUSSIER.

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller Municipal qui a donné procuration à Mme Chantal MOREL.

M. Jacky MOREL, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Michel BILON.

Mme Honora GUENARD, Conseillère Municipale qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR.

Absent excusé:

M. Jean-Claude FORTINI, Conseiller.

Après avoir souhaité la bienvenue aux Conseillers Municipaux et après avoir nommé M. Yann-Gaël DUPUY, secrétaire, M. Le Maire fait la déclaration suivante :

Texte de Monsieur Le Maire :

« Mes Chers Collègues,

Cette réunion de rentrée se déroule après une saison marquée par la crise, la casse industrielle et de l'emploi.

La hausse du chômage, conjuguée avec des hausses de salaires insuffisantes et un pouvoir d'achat en berne, ont conduit les vacanciers à se serrer la ceinture, voire à annuler ou raccourcir leurs déplacements.

La fin de l'été et de la saison estivale n'ont pas emporté la détresse sociale qui s'exprime depuis le début de l'année.

Pire, la période de vacances dans notre vallée a été le théâtre d'une annonce de suppressions massives d'emplois dans bon nombre d'entreprises en particulier dans nos trois villes, chez Alcatel à Eu, chez SGD à Mers.

Toute la vallée est touchée : verreries, sous-traitants, et services sont actuellement au chômage technique. Je ne m'étendrai pas ; la presse et les organisations syndicales ayant largement communiqué sur le sujet.

Ce qui nous interpelle toutes et tous se sont les répercussions pour nos populations qui se trouvent de plus en plus en difficultés et se tournent vers nous pour y répondre. Que ce soit pour un emploi que la commune ne peut offrir à tous, ou bien même pour régler loyer, électricité ou eau, en gros, les charges du ménage auxquelles ils ne peuvent plus faire face.

Face à cette situation, solidarité, résistance et action sont nécessaires pour combattre ces mauvais coups, pour s'opposer au rouleau compresseur libéral qui écrase nos droits et acquis sociaux.

Des choix essentiels sont à faire pour vivre dans une société où les droits de l'humain priment sur le règne de l'argent roi et de la mise en concurrence des peuples.

L'heure est au rassemblement le plus large et au débat avec l'ensemble des citoyens. La construction d'un véritable projet alternatif en lien avec les revendications sociales est une urgence de cette rentrée 2009.

Au plan local, je vous invite à ce rassemblement le 17 septembre à 10h à Eu pour défendre industrie et emploi de notre vallée à l'appel des organisations syndicales.

Je compte sur vous toutes et tous et sur votre participation pour marquer notre attachement à cette cause.

Pour revenir à notre conseil, nous allons examiner des points de régularisation de dossiers d'investissements prévus à notre budget notamment en voirie et d'autres questions qui doivent être vues en cette rentrée.

Pour ce qui concerne l'avenir et la préparation du budget 2010, nous allons devoir attendre et voir qu'elles seront les répercussions de la réforme de la taxe professionnelle pour nos communes qui est en cours et s'appliquera dès 2010.

Les craintes que j'exprime depuis plusieurs exercices budgétaires se confirment. Je cite « DECRYPTAGE – A LA UNE » tiré de la lettre du cadre territorial de ce jour : « La réforme de la TP va se traduire par un grand chamboulement. Communes et EPCI percevront une taxe sur l'économie réduite à peau de chagrin, la fiscalité mixte se généralisera avec une quasi certitude : l'augmentation de la pression fiscale pèsera sur les ménages ». 6 milliards de moins à payer pour les entreprises, principalement l'industrie.

Pour le président de la commission des finances de l'Association des Maires de France (AMF), c'est une triple rupture qui va durablement bouleverser le paysage financier local :

- *Rupture dans le rythme d'alimentation des budgets locaux : les ressources de substitution progresseront nettement moins vite que la TP avec à la clé une tension budgétaire et une diminution des capacités d'investissements.*
- *Rupture de l'autonomie fiscale : ¾ des ressources de remplacement seront des quasis dotations que les élus ne décideront pas mais subiront.*
- *Rupture dans l'égalisation des ressources fiscales entre les territoires.*

A cette réforme s'ajoute celle du calcul de la taxe sur les jeux, intervenue fin août, avec effet rétroactif au début d'année. Modification et réduction des seuils de prélèvement qui conduisent à réduire la part payée aux communes et à augmenter celle de l'Etat.

Quand on ajoute la taxe carbone, cela va peser lourd dans la confection de nos futurs budgets et nous amener très certainement à geler nos investissements pour les années à venir.

En tous les cas, nous ne pourrons prendre de décisions tant que nous n'en mesurerons pas les incidences réelles à court et moyen termes. Une mesure de prudence !

Pour terminer sur une note un peu plus optimiste, je voudrais dire que malgré toutes ces difficultés la saison touristique a été bonne sur Le Tréport, ce qui confirme l'attractivité de notre station balnéaire et récompense les efforts d'aménagement réalisés au cours de ces dernières années.

Dès que le soleil est là, touristes et visiteurs d'un jour sont au rendez-vous. Ils ont pu apprécier les nombreuses animations présentées au forum de la plage ; nous avons d'ailleurs reçu de nombreux témoignages de satisfaction.

Notre localité accueille de plus en plus de camping-caristes ; nos recettes ont encore augmenté de 7% mais il nous faut accroître les capacités d'accueil comme cela est prévu.

La nouvelle politique tarifaire au camping et pour les locations de bungalows a porté ses fruits ; + 5% de recettes pour le camping et 16% pour les bungalows. Il nous faut encore améliorer la présentation de nos tarifs en fonction des périodes et anticiper la promotion.

Pour le stationnement, nous enregistrons une hausse située entre 43 et 53%, ce qui marque également une hausse de fréquentation.

Nous devons, dès cette fin de saison, travailler sur toute notre communication et fléchage, réfléchir aux améliorations à apporter et aux économies à réaliser à travers une meilleure gestion des consommables qui doivent devenir outils de communication.

Un groupe de travail doit se mettre en place rapidement pour approfondir le sujet. Nos craintes en matière de ressources doivent nous amener à plus de rationalité pour économiser et gagner en efficacité et en recettes.

Vous le voyez en période de tourmente, il nous faut retrousser les manches et agir.

C'est ce que j'attends de tous, élus, techniques, et administratifs. »

Le P.V. de la dernière réunion du Conseil Municipal du 08 Juin dernier est adopté à l'unanimité par les Membres présents.

COURRIERS RECUS :

- MAIRIE DE BIVILLE S/MER, SUITE AU DECES DE M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE.
- ELEVES DE CP ET CM1 DE L'ECOLE JEAN MACE DE LIMAY (78).
- FRANCE BLEU HAUTE-NORMANDIE POUR L'ACCUEIL RESERVE LORS DE LEUR VENUE AU TREPORT, DU 10 AU 14 AOUT 2009.
- CAMPING CARISTE POUR L'ACCUEIL.
- JUDO CLUB D'EU, POUR LA MISE A DISPOSITION, A TITRE GRACIEUX, D'UN MINIBUS LE DIMANCHE 28 JUIN.
- SOLIDARITE VELINGARA, POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DU FORUM, LES 13 ET 14 JUIN 2009.
- MADAME JEANINE CORNET, POUR LES SERVICES RENDUS LORS DE L'ORGANISATION DE LA KERMESSE PAROISSIALE DES 13 ET 14 JUIN.
- AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS, POUR L'AIDE FINANCIERE APPORTEE LORS DU 14EME CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE.
- POUR LA SUBVENTION 2009 ACCORDEE A :
 - ✓ ASSOCIATION PLAISANCE LOISIRS TREPORTAIS ;
 - ✓ ASSOCIATION CHARLINE ;
 - ✓ ASSOCIATION COUTURE & LOISIRS ;
 - ✓ RUGBY CLUB EU/LE TREPORT VALLEE DE LA BRESLE ;

- ✓ FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES ET INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES .
- ✓ RANDO PEDESTRE I.B.E. ;
- ✓ ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR HAUTE NORMANDIE ;
- ✓ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, FEDERATION DE SEINE-MARITIME.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE TERRAIN ZONE SAINTE CROIX-PARCELLE AL 141 POUR UNE SURFACE DE 3150 M2

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de Maître Bouquemont, Notaire à Eu, pour la vente de la parcelle sur la Zone d'Activités Sainte Croix de 3 150 m2 au prix de 70 000 €uros à la SARL CARRU Vidange de Ponts et Marais.

ACQUISITION DE TERRAIN - PARCELLE AS 14 DE 256 M2

M. Jean VENEL fait connaître au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une petite parcelle qui jouxte l'ancien marché couvert et qui sera achetée pour l'euro symbolique. Il demande donc aux Conseillers Municipaux d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte de vente avec les copropriétaires.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT - R.D. 78

M. Laurent JACQUES demande au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention du Département pour la réalisation d'un « tourne à gauche » sur la RD 78 face au lotissement « les Acacias ». Le montant des travaux estimé s'élève à 139 578,65 €uros H.T. Il fait remarquer qu'à l'origine un rond-point était prévu mais refusé par les services de la DDE.

CONVENTION DE SERVITUDE ERDF - TRANSFORMATEUR GENDARMERIE

Une convention de servitude sera signée avec ERDF pour l'implantation du transformateur, d'une superficie de 12,47 m2 sur la parcelle Section ZB n°14.

TRAVAUX RUE DE LA DIGUE

M. Laurent JACQUES demande au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer les Marchés de Travaux, rue de la Digue dont les offres des entreprises

ont été vues cette après-midi pour le lot 1 : voirie, lot 2 : réseaux divers et lot 3 : espaces verts et ce, après avis de la Commission d'Appel d'Offres dans la limite des crédits inscrits au budget.

TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT JACQUES - AVENANT N° 2 - ENTREPRISE LANFRY

M. Philippe VERMEERSCH, après avoir donné des explications concernant les travaux supplémentaires en maçonnerie de pierre de taille pour un montant de 7 268,95 €uros TTC, demande au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise LANFRY.

AVENANT N° 4 - SOCIETE DALKIA

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°4 avec la Société Dalkia ayant pour but de modifier la redevance annuelle du poste de la piscine municipale pour les prestations d'entretien et d'ajuster également la redevance énergétique de la salle Reggiani et de modifier le poste P1 « énergie ».

DECISION MODIFICATIVE - FUNICULAIRE TRANCHE 2 - ASSAINISSEMENT - ECOLE L.D.M.

M. Le Maire donne des explications concernant ces décisions modificatives qui seront prises pour :

- la tranche 2 du funiculaire : + 400 000,00 €uros,
- l'assainissement : + 52 220,00 €uros
- l'Ecole LDM : + 35 000,00 €uros

A cet effet, M. Jean-Jacques LOUVEL souhaite qu'une comptabilité spécifique soit faite pour le funiculaire.

STATUTS SYNDICAT DES EAUX DE LA BASSE BRESLE - MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal donne son accord sur l'article 7 relatif aux ressources du syndicat.

CASINO MUNICIPAL - EXPLOITATION DU « TEXAS HOLD'EM POKER »

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'exploitation du « Texas Hold'em Poker » au Casino Municipal. Ce jeu permettra au Casino d'acquérir 25 machines à sous supplémentaires.

M. POUSSIER s'abstient.

AVENANT N° 4 - CONVENTION FORJECNOR 2000

M. Jean-Jacques LOUVEL demande au Conseil Municipal de prolonger la location des locaux de l'épicerie sociale et des algécos pendant un an à FORJECNOR 2000 du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010, pour un loyer mensuel de 850 €uros.

AVENANT N° 2 - HOTEL D'ENTREPRISES - M. Jean-Baptiste SAGOT

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser une prolongation à M. Jean-Baptiste SAGOT pour la location de la cellule n°1 de l'Hôtel d'Entreprises jusqu'au 1^{er} août 2010.

A ce sujet, M. Jean-Marie BYHET donne des explications sur le futur projet de construction d'un hangar pour les patrons pêcheurs qui doit avoir lieu sur la Zone d'Activités Sainte Croix.

CHANGEMENT DE TARIF - FRITERIE DE MERS, Melle FIQUET

Après avoir entendu les explications de M. Philippe POUSSIER, le Conseil Municipal décide de porter à 2 200 €uros par an, la location de la friterie installée sur le territoire de la Commune, face à la gare SNCF et appartenant à Melle FIQUET.

LOCATION DE LOCAUX - C.A.F. DE DIEPPE - RENOUELEMENT

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire concernant la Location des locaux de la CAF de Dieppe, il est décidé que l'entretien des locaux qui incombait auparavant à la Commune ne sera plus effectué à compter du 1^{er} janvier 2010.

AFFILIATION AU CRCESU

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention relative au Chèque Emploi Service Universel préfinancé afin d'habiliter la Commune à prendre ce moyen de paiement pour certaines activités municipales : accueil de centre de loisirs et multi accueil « Le Petit Navire ».

PRIME DE FIN D'ANNEE 2009

La prime de fin d'année est accordée au personnel communal, le montant de cette prime pour 2009 étant de 1 470 €uros.

PERSONNEL COMMUNAL - OUVERTURE DE POSTE - DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL MODIFICATION

M. Le Maire fait connaître à l'assemblée qu'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet sera créé à compter du 1^{er} octobre 2009 et la durée hebdomadaire de travail de Mesdames JOLY Annick et VINCENT Jacky sera portée à 35 h.

PRESTATION DU 25 AOUT 2009 - REGULARISATION

Après avoir entendu les explications de M. Philippe POUSSIER et à titre de régularisation, il sera réglé à M. Stéphane BERNARD la somme de 174,80 €uros pour une prestation qu'il a effectuée le 25 août 2009 au forum.

OCCUPATION DE LOGEMENT ECOLE NESTOR BREART

M. Jean-Jacques LOUVEL demande à l'assemblée d'accorder la location de logement de l'École Nestor Bréart à Mme Odette QUESNEL à compter du 1^{er} décembre 2009 moyennant un loyer de 2 196 €uros par an. Il fait part également de deux autres locations celles de Melle Delphine DUCHOSSOY qui va occuper le n°13 de l'École LDM et de M. David BARBE qui va occuper le studio à l'École Brossolette.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE - M. VARANI Flavio

Madame PASIN demande à l'assemblée d'autoriser M. Le Maire à signer un contrat d'engagement à durée déterminée avec M. Flavio VARANI, pianiste américain, qui se produira le 17 octobre 2009 en l'Église Saint Jacques à l'occasion du trentenaire de la mort de Paul PARAY.

CONVENTION D'INTERVENTION MULTI ACCUEIL « LE PETIT NAVIRE » CONVENTION VILLE/ MERS LES BAINS EQUITATION CONVENTION D'INTERVENTION - MME GENDROT FABRE B ET LA PARENT'AISE

M. Jean-Jacques LOUVEL fait part à l'assemblée qu'une convention d'intervention sera signée avec M. SAVOYE pour l'animation d'un atelier de musique au multi-accueil « Le Petit Navire » de septembre 2009 à juillet 2010. Une autre convention sera signée également avec le centre équestre de Mers les Bains et le centre Calamel ainsi qu'une convention avec la structure « la parent'aise » pour l'intervention d'un psychologue.

ADMISSION EN NON VALEUR

Deux sommes sont acceptées : 156,14 €uros et 23,40 €uros.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. Régis BOULENGER demande à l'assemblée d'allouer deux subventions exceptionnelles 200 €uros à l'association « Pirouette et Cacahuète » et 500 €uros au Boule Club des 3 Villes Sœurs pour le concours qu'ils organisent chaque année.

Concernant la somme restant à déterminer pour l'AST, M. Régis BOULENGER va rencontrer les deux associations qui ont demandé des subventions à l'AST avec le Président de celle-ci.

NETTOYAGE DES VITRES DU FUNICULAIRE

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'ordre de service avec la Société ONET pour le nettoyage des vitres du funiculaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Carmen BILON fait part à l'assemblée que la télévision analogique doit disparaître pour 2011 et que la Seine-Maritime n'est pas équipée pour recevoir d'autres chaînes.
- M. Philippe CUVELIER adresse ses félicitations au personnel municipal pour la semaine du sport et l'animation de l'école de musique organisées pour les élèves du Tréport.
- M. Marc LAVOINE, au sujet de la « modernisation » de la Poste, demande l'accord du Maire pour organiser une consultation de la population pour éviter la privatisation de ce service public. M. Le Maire espère avoir l'appui et le soutien des organisations syndicales.